Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Bijoutier, veuillez visiter :
capbijoutier.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE

SESSION 2026

ÉPREUVE GÉNÉRALE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Français-Histoire-Géographie-EMC ; aucune ventilation réglementaire propre à la partie

Le candidat présente sa liste de six documents. En cas de liste absente ou non conforme, l'examinateur fournit un ou plusieurs documents de remplacement. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse critique en histoire (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Questionnement en géographie (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE

Cette épreuve est un oral de 15 minutes, comprenant 5 minutes de préparation. Le candidat présente une liste de six documents qu'il a choisis, à raison d'un document pour chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Un thème est tiré au sort. Le candidat prépare son intervention, présente le document associé au thème tiré et répond aux questions de l'examinateur.

Les documents DT 1 et DT 2 sont des documents de remplacement utilisables par l'examinateur si la liste du candidat est absente ou non conforme. Ils ne constituent pas un dossier écrit à traiter. Le document DR 1 est un support facultatif de préparation orale : il n'est pas remis ni évalué comme une copie. Les trois parties ci-dessous présentent des axes d'interrogation et des critères d'évaluation ; elles ne constituent pas trois exercices écrits successifs à réaliser par le candidat.

Le barème indicatif est présenté sur 20 points pour rendre lisibles les critères d'évaluation. La note de cette partie s'inscrit dans l'épreuve générale UG1, affectée du coefficient 3.

PARTIE 1 : Analyse critique en histoire (9 points)

Situer, comprendre et confronter une source historique

Cette partie est mobilisée si le thème tiré relève de l'histoire. L'examinateur s'appuie sur le document historique présenté par le candidat ou, en cas de remplacement, sur le DT 1. Les questions sont posées oralement et adaptées au document choisi.

1.1 (2 points) Présentez le document : nature, auteur ou instance productrice, date et sujet. Situez-le dans son contexte historique.

1.2 (3 points) Dégagez le sens global du document et expliquez deux éléments précis qui permettent de comprendre les idées ou les événements qu'il expose.

1.3 (2 points) Expliquez l'intérêt historique du document et indiquez une limite liée à sa nature, à son auteur ou à son contexte de production.

1.4 (2 points) Reliez le document à un repère ou à une évolution historique du programme et justifiez ce rapprochement à partir d'éléments précis.

PARTIE 2 : Questionnement en géographie (7 points)

Se repérer dans l'espace et interpréter des données géographiques

Cette partie est mobilisée si le thème tiré relève de la géographie. L'examinateur s'appuie sur le document géographique présenté par le candidat ou, en cas de remplacement, sur le DT 2. Les

données du DT 2 sont explicitement présentées comme un jeu pédagogique de synthèse et ne décrivent pas des flux réels.

2.1 (2 points) Présentez le document géographique : espace étudié, phénomène représenté, données utilisées et éventuelle source indiquée.

2.2 (2 points) Décrivez une répartition, une évolution ou un contraste lisible dans le document. Appuyez votre réponse sur au moins deux données précises.

2.3 (2 points) Expliquez ce que le document permet de comprendre sur l'organisation de l'espace ou les mobilités. Distinguez les constats permis par les données des interprétations possibles.

2.4 (1 point) Localisez l'espace étudié à une échelle pertinente et indiquez une limite du document pour comprendre le phénomène.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Argumenter à partir des valeurs et principes de la République

Cette partie est mobilisée lorsque le thème tiré relève de l'EMC. L'examinateur s'appuie sur le document présenté par le candidat ou sur la situation civique ci-dessous. Le candidat construit une réponse argumentée, distingue les faits des opinions et peut être invité à prendre du recul sur son point de vue.

3.1 (1 point) Identifiez le problème civique posé par la situation et les personnes ou principes concernés.

3.2 (1 point) Présentez la valeur ou le principe de la République qui s'applique et expliquez son rôle dans cette situation.

3.3 (2 points) Formulez une réponse argumentée et cohérente. Appuyez-la sur le document, justifiez votre position et montrez que vous êtes capable de considérer un autre point de vue.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Extraits authentiques.

Article premier. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Article 6. « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

DT 2 : MOBILITÉS QUOTIDIENNES DANS UN TERRITOIRE FICTIF

Document statistique pédagogique de synthèse élaboré pour l'épreuve. Le territoire et les valeurs ci-dessous sont fictifs. Ils permettent de s'exercer à décrire et interpréter un tableau de flux sans les présenter comme des statistiques observées.

La commune-centre A concentre les principaux emplois et services. Les communes B, C et D sont situées dans le même territoire. Les valeurs indiquent un nombre moyen de déplacements domicile-travail par jour ouvré, depuis chaque commune vers A, pour les trois modes indiqués.

Déplacements domicile-travail vers la commune-centre A

Commune d'origine	Distance jusqu'à A (km)	Voiture (déplacements/jour)	Train (déplacements/jour)	Bus (déplacements/jour)
B	8	240	0	60
C	22	300	180	40
D	35	260	320	20

Jeu de données fictif créé pour le sujet. Déplacements moyens par jour ouvré.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Repères pour la préparation de l'oral — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Support facultatif de préparation pendant les cinq minutes prévues. Le candidat peut y noter quelques mots-clés. Ce support n'est pas une réponse écrite à rendre et n'est pas évalué en tant que tel.

Organisation de la présentation orale

Étape de la présentation	Repères ou éléments à présenter
Nature, auteur, date ou source du document	.....
Idée principale ou phénomène représenté	.....
Deux éléments précis du document	.....
Contexte, localisation ou repère utile	.....
Intérêt, limite ou argument personnel justifié	.....

Aide à la préparation : compléter uniquement si le candidat le souhaite.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.